



# GRUPE DE TRAVAIL SORTIE DE MARCHANDISES

PV

31.10.2018

<b>CONVENOR</b>	Dorothy Cardoen (AGD&A) et Jan Robbroeckx (Agoria)
<b>SECRÉTAIRE</b>	Jan Robbroeckx et Dorothy Cardoen
<b>PRÉSENTS</b>	<p>Albert Palsterman, CRSNP (Stream Software)          Johan Van Staey, CRSNP (Stream Software)          Bart Van Geem, AWDC Diamond Office          Debby Bogemans, Région Hasselt          Delphine Simonis, Gestion des risques          Dennis Verheyen, ASV (Eurochem ANR)          Diederik Bogaerts, ICC (KPMG)          Dimitri Serafinoff, CEB (Portmade)          Dorothy Cardoen, AAD&amp;A (Regio Antwerpen)          Erik Van Poucke, Région Anvers – Port          Eylen Aydemir, Législation douanière          Ilse Eelen, Région Anvers          Jan Maes, ASV/NAVES (Grimaldi)          Jan Mariën, GSF (Euromarine Logistics)          Jan Robbroeckx, Agoria (Umicore)          Jan van Wesemael, Voka (Alfaport)          Jessy Van Aert, Essenscia (Evonik)          Jim Styleman, CRSNP (AEB) &amp; Essenscia (STYROLUTION)          Johan Geerts, CRSNP (SA Intris)          Jos Poets, Voka Limbourg (Tessengerlo Chemie SA)          Kristin Van Kesteren-Stefan, Autorité portuaire d'Anvers          Laurent Moyersoën, Alfaport - Voka (NxtPort)          Paul Peeters, VEA-CEB (Remant)          Pieter Duchi, Agoria (Volvo)          Nancy Smout, KVVBG (Kantoennatie)          Sophany Ramaen, secrétariat du Forum National          Sophie Verberckmoes, Fédération d'Employeurs pour le Commerce international, le transport et la logistique (Bleckmann)          Sylvie Groeninck, Fedustria          William Sluys, Région Bruxelles          Wouter De Vlieger, Service Automatisation          Michel Lequeu, AGD&amp;A – Marketing</p>
<b>EXCUSÉS</b>	<p>Abram Op de Beeck, Essenscia (BASF)          Bart Cieters, Division Automatisation          Bart Hebbelinck, CEB (Citrosuco)          Bart Keersmaekers, NAVES (CMA CGM)          Christophe Janssens, ASV/NAVES (Hamburg-Süd Belgium)          Dimitri Annys, CEB (Portmade)          Bart Engels, Secrétariat Forum national          Elke De Jonghe, Essenscia (Vopak)          Ellen Gielen, Voka – Chambre de Commerce Limbourg (Graco)          Filip Ackermans, Essenscia (Chevron Phillips Chemicals International SA)          Gino Roelandt, ASV/NAVES (Hapag-Lloyd)          Goedele Boonen, Région Anvers – Contentieux          Hilde Bruggeman, ASV/Naves          Jack Nuijten, ICC (Loyens &amp; Loeff)          Jamil Soltani, Région Liège – Régie de contrôle Bierset          Jeroen Deflo, AGORIA (Daikan)          Jimmy Geninazzi, Essenscia (Dow)          Johan Peeters, CEB (Herfurth)          Johan Smits, ASV/NAVES (BIM)          Karen Wittock, VEA-CEB (Remant)          Karl Van Gestel, KBBS (Overseas)          Kim Van de Perre, ASV/Naves (MSC)          Klara Pasgang, Service Automatisation          Luc Lammertyn, Fedustria &amp; Voka – Flandre occidentale (Sioen)          Manuella Merckx, AWDC Diamond Office          Marc Staal, Voka – Chambre de Commerce Limbourg (Scania)</p>

	<p>Marc Wouters, Fédération pétrolière (Total)  Paul Hermans, AGORIA (Atlas Copco)  Peter Tilleman, AWDC Diamond Office  Philip De Sutter, NAVES (P2F Shipping)  Rene Michiels, CEB (DHL)  Rudi Lodewijks, Région Hasselt  Sandrina De Prins, Région Louvain – Vilvorde  Sara Ramos, Fédération d'Employeurs pour le Commerce international, le transport et la logistique (Bleckmann)  Serge Bosman, NAVES (S5 North Europe)  Sophie Leplae Voka - Flandre orientale (TVH)  Steven Michiels, Voka – Flandre occidentale (ICO)  Stijn Op de Beeck, Air Cargo Belgium (WFS)  Walter Vandenhoute, Finances  Silke Van Wabeke, CMA - CGM Sophie Verberckmoes (Fédération d'employeurs pour le commerce international, le transport et la logistique (Bleckmann)  Steven Michiels Voka – Flandre occidentale (ICO)  Stijn Op de Beeck Air Cargo Belgium (WFS)  Sylvie Groeninck Fedustria  Theo Peeters VEA-CEB (Exsan)  Walter Vandenhoute Finances  William Sluys Région de Bruxelles  Silke Van Wabeke ASV/NAVES (CMA CGM)</p>
--	---

### Point 1 à l'ordre du jour : Preuves alternatives pour l'apurement du transit

- Les entreprises ne sont pas enthousiastes concernant la note du 20 août
  - o À cause des nombreuses conditions
  - o Parce que la note va trop dans les détails
  - o Parce que l'intention initiale était de fixer une bonne identification des marchandises dans le 724A
  - o Les Pays-Bas se basent sur un autre article que l'article 312 du règlement d'application, à savoir l'extinction douanière pour cause d'exportation
- Améliorations possibles dans le futur
  - o Admissibilité des pièces du/en cas de 724A démontrant clairement un lien avec les marchandises
  - o séparer la TVA et les douanes
  - o Attente de la circulaire transfert sous IST (ce qui diminuera fortement les déclarations de transit établies)
- Dorothy Cardoen continue à suivre ce point

### Point 2 à l'ordre du jour : Notification simplifiée de réexportation

- Minicscar uniquement possible pour le transport par conteneur
- C'est pourquoi il y a beaucoup d'utilisation inappropriée de déclarations T1 pour le bulk et le Ro/Ro
- Il s'agit ni plus ni moins d'un point à travailler pour l'Administration en 2019 (suivi Dorothy Cardoen)

### Point 3 à l'ordre du jour : Nouvelle définition d'exportateur

- La nouvelle définition d'exportateur est courte et indique qu'un exportateur doit toujours être établi dans l'UE
- Ceci est confirmé dans une [note explicative de l'Administration](#); à la case 2, on ne peut mettre qu'une entreprise établie dans l'UE
- Au niveau de la TVA, rien ne change
- Une remarque est formulée sur la mention dans le document d'orientation (Guidance) de la Commission (voir ci-dessous) concernant la définition d'exportateur, par laquelle, au cours d'une période de transition pour l'introduction d'AES, une entreprise non établie au sein de l'UE pourrait encore être mentionnée comme exportateur dans la case 2, tandis que la notice explicative de l'administration l'interdit explicitement.

A person who is not established in the customs territory of the EU cannot be an exporter and his EORI number or name and address cannot appear in Box 2 (D.E. 3/2 or 3/1 respectively) of the export declaration. Other contractual or business arrangements are needed in order to establish who is the exporter.

During the transitional period (until the deployment of the AES) Box 2 may provide data about the consignor/exporter. That means that if a customs representation is used, the EORI number (in case of private persons, the name and address) of the exporter should be put in Box 2 (as consignor/exporter) and the EORI number of his customs representative should be put in Box 14.

- Il pourrait être question d'un exportateur non établi au sein de l'UE dans le cas de réexportation depuis un entrepôt douanier. Se pose la question de savoir si le titulaire de l'autorisation d'entrepôt douanier ne pourrait pas intervenir comme exportateur.
- Le point est à nouveau placé à l'ordre du jour de la prochaine réunion afin d'examiner s'il est réellement question d'un problème.

### Point 4 à l'ordre du jour : Provisions de bord

- Procédure habituelle
  - o Avant la livraison : présentation physique de la livraison auprès du service de garde de la Spitsenstraat à Anvers : cachet rouge sur la déclaration

- Après livraison au navire : délivrance des documents, pourvus du cachet de capitaine (cachet éventuellement sur la copie du document à titre preuve de la déclaration)
- Procédure simplifiée
  - Autorisation accordée par la région où le fournisseur est établi
  - Avant la livraison : notification au service des provisions via mail
  - Après livraison au navire : délivrance des documents, pourvus du cachet de capitaine (cachet éventuellement sur la copie du document à titre preuve de la déclaration)
- Voir note de service D-14-007-3 du 26.06.2017 en annexe

#### **Point 5 à l'ordre du jour : État d'avancement de l'affaire CODECO IN**

- À Anvers, depuis début octobre, seuls les messages d'arrivée de conteneurs sont envoyés via CODECO
- Nous avons reçu un feed-back d'un opérateur : 98,85% ont été immédiatement correctement traitées
- Les messages d'erreur APERAK sont traités d'après les directives de [la note de service TCV-SCC 00.010.913 BIS du 12/09/2018 de OPS Central](#)
- Après traitement, 0,64% des déclarations est transmis au helpdesk ECS pour traitement ultérieur
- À partir du lundi 07/01/19 : envoi obligatoire de la notification d'arrivée électronique (1) pour le transport de conteneurs dans le port de Zeebrugge, ainsi que (2) pour le transport RoRo dans les ports d'Anvers et de Zeebrugge
- À partir du lundi 04/03/19 : envoi obligatoire du manifeste d'exportation électronique pour le transport de conteneurs et RoRo dans les ports d'Anvers et de Zeebrugge.
- Une question est posée sur le délai pour l'envoi du manifeste, mais il n'est pas prescrit par la loi. Il est uniquement prescrit que la conformation de sortie soit renvoyée au plus tard le jour ouvrable suivant le jour lors duquel les marchandises quittent la Communauté
- Une note de service suit (suivi Dorothy Cardoen).

#### **Point 6 à l'ordre du jour : Transbordements irréguliers**

- Une enquête sur les quais 869 et 913 dans le port d'Anvers a démontré qu'au mois de septembre, un grand nombre de conteneurs ont été transportés par navire sans qu'une déclaration d'exportation ne soit présentée ou enregistrés au CPoint.
- Jan van Wesemael et Kristin Van Kesteren-Stefan continueront à examiner cela et dresseront un état d'avancement lors de la prochaine réunion.

#### **Point 7 à l'ordre du jour : Projet detax TVA**

- Scope : récupération de la TVA à l'exportation par des particuliers établis en dehors de l'Union
- Des entreprises privées sont en train de développer des applications pour ce groupe cible
- L'AGD&A va développer une plateforme électronique pour la collecte des données concernant ces personnes, et elle servira de base à l'analyse de risque pour les contrôles
- But : contrôles plus ciblés et temps d'attente plus courts
- L'utilisation des applications dépendra de l'input sur la plateforme de l'AGD&A.

#### **Point 8 à l'ordre du jour : Procédure d'urgence ECS**

- Ce point sera abordé à la prochaine réunion

#### **Point 9 à l'ordre du jour : Sous-groupe de travail Consolidation**

Ci-dessous, le PV de la dernière réunion (5 septembre)

##### **1. Administration et applications IT chez les consolidateurs :**

- **Consolidation du transport maritime : voir si une procédure telle qu'appliquée dans le transport aérien est réalisable**
  - On aborde la possibilité de lier le MRN au numéro d'enregistrement et ensuite, le numéro de conteneur au numéro d'enregistrement (ce qui correspondrait à ce qui est appliqué dans le transport aérien)
  - Jef Hermans propose de sortir des tiroirs la procédure déjà développée précédemment du double IE507
  - Cette procédure de double IE507 a déjà lieu pour les déclarations étrangères
  - En cas de consolidation, on établirait alors
    - un IE 507 à l'arrivée dans l'entrepôt dans différents envois partiels
    - et un nouveau IE507 par le biais d'un avis du terminal concerné par lequel le numéro de conteneur est lié à tous les MRN des envois partiels
  - Il a été décidé de tester cela en accord avec Klara Pasgang
  - Jan Hendrickx veut effectuer ce test (Jef Hermans recommande d'avertir Tony Vanderheijden)

##### **2. Sensibilisation des chargeurs**

- Une approche structurée et créative de la sensibilisation des chargeurs a été abordée lors d'une rencontre avec le service Communication de la Douane ce 12 juillet dernier.
- Différentes possibilités ou une combinaison de celles-ci sont prises en considération ; Facebook, Youtube, LinkedIn, film d'animation, presse professionnelle, télévision, brochure, campagne e-mail, sessions d'information,
- Les changements qui approchent dans le cadre du Brexit peuvent représenter une aide supplémentaire.
- Toutefois, il n'y a actuellement pas de vrai plan élaboré pour l'approche à suivre.
- Cependant, Fedustria utilisera la présentation mise au point par Jan Robbroeckx pour sensibiliser ses membres. Cette présentation sera également mise sur le site web du Forum National en annexe au rapport de la présente réunion.

- Jef Hermans indique que des entreprises qui ont effectué des mouvements intracommunautaires de et vers le RU lors de ces dernières années, ont été contactées par le biais d'un téléchargement de l'administration belge de la TVA.
- Jef Hermans propose également d'attribuer automatiquement un numéro EORI à ces entreprises dans la période à venir, de sorte que des déclarations d'importation et d'exportation puissent être établies dès le moment où le Brexit entrera en vigueur.
- Jan Robbroeckx propose de lancer un document Q&A rassemblant les questions et réponses de tous les groupes de travail du Forum National concernant le Brexit (selon l'exemple du document sur le CDU). La proposition sera abordée lors du prochain comité de pilotage du 28 septembre.

Commentaire supplémentaire : entre-temps, un nouveau sous-groupe de travail « Brexit » a été créé sous le pavillon du groupe de travail Communication & Marketing. Une première réunion est planifiée le 20 décembre.

La présentation utilisée lors de la réunion du 31.10 est reprise en annexe.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Faire le point sur la note relative aux preuves alternatives pour l'apurement du régime de transit	Dorothy Cardoen	Prochaine réunion
Faire le point sur la possibilité de notifier la réexportation par le biais du « transshipment flag » dans l'avis CUSCAR	Klara Pasgang	Prochaine réunion
Lancer l'action concernant l'avis simplifié de réexportation	Dorothy Cardoen	Dans le courant de 2019
Remettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion la définition d'exportateur	Jan Robbroeckx	Prochaine réunion
Faire le point sur le CODECO IN à Anvers	Dorothy Cardoen	Prochaine réunion
Faire le point sur les cargaisons sans déclaration d'exportation enregistrée	Jan van Wesemael Kristin Van Kesteren- Stefan	Prochaine réunion
Faire le point sur le sous-groupe de travail Consolidation	Jan Robbroeckx	Prochaine réunion
Faire le point sur les procédures d'urgence ECS	Dorothy Cardoen	Prochaine réunion

**La prochaine réunion du groupe de travail Sortie de marchandises est prévue le mercredi 6 octobre à 10h00.**